

Conséquences cantonales de la révision de la LACI

La loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), devrait, selon toute vraisemblance, subir une nouvelle révision. Sous la pression du Conseil fédéral et de la majorité bourgeoise des Chambres, des économies drastiques, au détriment de celles et ceux que l'on prive d'emploi, sont à craindre dès 2010.

Si le sort des chômeurs nous préoccupe en premier lieu, les finances des collectivités publiques risquent également de souffrir de cette réforme radicale.

Par cette révision, la Confédération accélère son mouvement de désengagement face au mandat que lui confère la Constitution, à savoir le caractère obligatoire de la protection légale contre le chômage. Avec le transfert de charges que l'on peut imaginer vers les cantons et les communes.

Nous demandons au Gouvernement d'évaluer, à la lumière des premières propositions de révision (cf document annexé) :

- les coûts supplémentaires pour le Canton et les communes ?
- l'augmentation des dossiers d'aide sociale ?

A la lumière de ces indications et de la montée dramatique du chômage dans notre région, le Gouvernement envisage-t-il de s'engager, d'une manière ou d'une autre, pour contrer ces velléités de démantèlement social ?

Delémont, le 23 septembre 2009

Groupe CS-POP + Verts
Pierluigi Fedele

